

ORDRE DU JOUR DU 6 JUIN 2011

1. Prière
2. Ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux du mois de mai 2011
4. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
5. Lecture de la correspondance
 - Ministre des Transports – Confirmation d’une subvention pour 2010
 - Noëlla Champagne – Programme d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal
 - SER / Information sur l’évolution des travaux au site de Compostage Mauricie
 - Monique Landry / résultats de la Journée de la Famille
 - MAMROT / Stratégie québécoise d’économie d’eau potable
 - MRC des Chenaux / résolution suite à la demande de la municipalité pour utiliser un terrain à des fins de loisirs.
 - Caroline Bélanger / demande de panneau Attention à nos enfants
 - Mesdames Morinville / demande d’acquisition du lot 3 994 702
6. Rapport des travaux de voirie
7. Dépôt des écritures du journal général de mai 2011
8. Résolution pour mandater Jean-Guy Ladouceur à procéder à l’inspection et à la réparation des points géodésiques
9. Résolution pour autoriser la vérification des extincteurs chimiques de l’édifice municipal
10. Résolution concernant l’embauche d’un aide occasionnel pour effectuer divers travaux au cours de l’été
11. Résolution concernant la réfection et l’entretien de l’aménagement paysager du 600 rue de l’Église
12. Résolution pour mandater la directrice générale à demander des soumissions pour le marquage au sol
13. Résolution concernant le rapiéçage mécanisé ou la réfection du pavage
14. Dossier soccer
15. Questions diverses
16. Période de questions
17. Clôture de la séance

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 6 juin 2011, à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents : Monsieur Jean-Claude Milot, maire
 Mesdames Françoise Asselin, conseillère
 Nicole Grenon, conseillère
 Messieurs Marc Cossette, conseiller
 Jacques Lefebvre, conseiller
 Robert Normandin, conseiller
 Daniel André Thibeault, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 15, comme suit :

- Résolution pour autoriser les paiements de comptes
- Tirage au sort du piano de la salle communautaire
- Distribution de plants d'arbres / 20 mai 2011
- MAMROT / projet d'Assainissement des eaux usées #610892
- MAMROT / programme TECQ 2010-2013
- St-Maurice / nouveau logo service d'incendie

3. Résolution 2011-06-84

Approbation des procès-verbaux du mois de mai 2011

Sur la proposition de Marc Cossette, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois de mai 2011, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. Résolution 2011-06-85

Approbation de la liste des comptes fournisseurs

Sur la proposition de Robert Normandin., appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve la liste des comptes fournisseurs, des salaires ainsi que des paiements directs effectués en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorise le paiement comme suit :

Comptes

210471	La Capitale en Fête	729.18 \$
210472	La Capitale en Fête	694.94

210473	Sciences en Folie	168.22
210474	Brouillette Michel	100.00
210475	Le Bulletin des Chenaux	410.13
210476	Environex	237.53
210477	Jean Carignan & Fils	319.00
210478	John Meunier Traitement	86.13
210479	Jacques Lefebvre	123.67
210480	M.R.C. des Chenaux	1 510.43
210481	Petite Caisse	91.49
210482	Studio Henrichon Inc.	729.12
210483	Croix-Rouge Canadienne	125.00
210484	C.R.S.B.P. Mauricie	20.00
210485	Fed. Québécoise des Municipalités	182.28
210486	Bell Mobilité	61.88
210487	Bell	298.46
210488	Hydro-Québec	4 603.31
210489	Pizzeria 67	100.00
210490	Receveur Général Canada	784.78
210491	SSQ Assurance	679.90
210492	Ministère des Finances	18 577.00
210493	M.R.C. des Chenaux	1 639.98
210494	Receveur Général Canada	623.18
210495	Alézia Technologies	222.15
210496	Banque Nationale du Canada	316.34
210497	Bernard Gauthier	592.66
210498	La Coop Univert	15.91
210499	La Croix-Bleue	396.69
210500	Les Enseignes Professionnelles	905.70
210501	Françoise Asselin	123.48
210502	Garage L. Normandin	746.12
210503	Jacques Arseneault Asphalte	1 920.78
210504	Jean Carignan & Fils	1 651.91
210505	Milot Jean-Claude	50.00
210506	Municipalité Saint-Maurice	16 012.41
210507	Pitney Bowes	51.09
210508	Plasti-Bac Inc.	3 380.15
210509	Service Cité Propre	1 387.24
210510	Shallow Manon	48.72
210511	SSQ, Assurance	543.92
210512	St-Arnaud Réjean	65.00
210513	St-Luc Auto enr.	157.31
210514	Xérox Canada	177.48

Salaires

502066	Manon Shallow	593.02 \$
502067	Luc Normandin	447.46
502068	Luc Normandin	447.47
502069	Manon Shallow	593.02
502070	Luc Normandin	447.48
502071	Manon Shallow	593.02
502072	Jean-Claude Milot	506.79
502073	Jacques Lefebvre	169.75
502074	Nicole Grenon	169.75
502075	Marc Cossette	169.75
502076	Françoise Asselin	169.75
502077	Robert Normandin	169.75

502078	Daniel André Thibeault	169.75
502079	Colette Normandin	86.11
502080	Manon Shallow	593.02
502081	Luc Normandin	447.46

5. Lecture de la correspondance

a. Ministre des Transports – confirmation une subvention pour 2011

Madame Julie Boulet, Ministre des Transports du Québec confirme la subvention de 66 026\$ à notre municipalité dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Il s'agit du même montant que celui accordé depuis plusieurs années.

b. Noëlla Champagne – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

La directrice générale informe le conseil, que nous avons reçus un courriel de l'attaché politique de Madame Champagne, le 17 mai dernier, mais nous avons seulement jusqu'au jeudi 2 juin pour soumettre une demande. Ladite demande a donc été complétée, tel que la liste des travaux de pavage 2011, c'est-à-dire pour des travaux de pavage pour le rang St-Alexis ainsi que pour la route Thibault-Normandin; qui totalisent la somme de 81 562.50 \$. Toutefois, dans ledit courriel on nous informait que le montant à distribuer aux municipalités en 2011 sera de 123 280 \$ soit une baisse de 3 780 \$ par rapport à 2010.

Résolution 2011-06-86

Résolution concernant la répartition des crédits pour les travaux de voirie

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit statuer sur la façon de dépenser les crédits qui seront alloués par l'enveloppe discrétionnaire de la députée Noëlla Champagne;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a déterminé les endroits où il est nécessaire d'agir en priorité;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de pavage seraient souhaités pour le rang St-Alexis et la route Thibeault

CONSIDÉRANT QU'un estimé des coûts de travaux de pavage, démontre que les travaux du rang Saint-Alexis pourraient coûter 32 062.50 \$ et les travaux de la route Thibeault 49 500 \$ taxes incluses, l'estimé étant basé à 125.00\$ la tonne;

CONSIDÉRANT QUE le budget municipal retenu pour les travaux de pavage et de gravelage, sans cette enveloppe discrétionnaire, est de l'ordre de 30 000 \$;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil mettra 30 000 \$ en travaux de pavage du rang St-Alexis et mettra le montant alloué par la députée Noëlla Champagne en travaux de pavage pour la route à Thibeault.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

c. SER / Information sur l'évolution des travaux au site de Compostage Mauricie

Monsieur Michel St-Germain, directeur des travaux, nous transmet le plus récent bulletin d'information qui a aussi été transmis à la population, il mentionne entre autres, que les travaux vont bon train et que toute l'équipe de projet veille sans cesse à minimiser les impacts sur la qualité de vie des citoyens et sur l'environnement. Également, il mentionne que plus de 50 000 tonnes métriques avaient déjà été transportées hors site à la fin de mars 2011; dont la presque totalité sont destinées à la valorisation agricole.

d. Monique Landry / résultats de la Journée de la Famille

Monique Landry, coordonnatrice, nous transmet la compilation de participation pour la Journée de la Famille, qui s'est tenue dans notre municipalité, dimanche le 15 mai dernier. Selon les chiffres, il y a eu environ 500 personnes dont 67 bénévoles, elle dit avoir appréciée la quantité de bénévoles et leur dynamisme et conclut en soulignant le succès de cette activité.

e. MAMROT / Stratégie québécoise d'économie d'eau potable

Monsieur Laurent Lessard, ministre du MAMROT, nous informe de la nouvelle stratégie de ce ministère qui vise deux objectifs, soit de réduire de 20 % la consommation moyenne d'eau par personne pour l'ensemble du Québec et de réduire le taux de fuites dans le réseau de distribution à un maximum de 20 % du volume d'eau distribué. Pour ce faire, la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable entend donner aux municipalités les outils nécessaires pour qu'elles aient un portrait clair des usages de l'eau sur leur territoire et pour qu'elles puissent se situer par rapport aux normes et standards reconnus. Madame Grenon aimerait savoir, combien de municipalités ont implantés des compteurs d'eau sur leurs territoires et quel pourcentage de population cela représente pour la province; la directrice générale posera ces questions au ministère.

f. MRC des Chenaux / résolution suite à la demande de la municipalité pour utiliser un terrain à des fins de loisirs

La directrice générale avait adressée une demande verbale à Pierre St-Onge, dg de la MRC des Chenaux, pour l'utilisation de la partie arrière du terrain de la MRC; afin d'y aménager un espace de jeu de badminton et de volleyball durant la période estivale. Le conseil de la MRC a fait l'adoption d'une résolution, acceptant notre demande en y spécifiant des certaines conditions, soit: couverture d'assurance, équipements amovibles, entretien du terrain à la charge de la municipalité et écriteau pour respecter les espaces de stationnement de la MRC.

g. Caroline Bélanger / demande de panneau Attention à nos enfants

La directrice générale soumet à l'attention du conseil municipal, une demande qui lui a été adressée par madame Caroline Bélanger, résidente au 20 Route du Domaine. Elle demande en son nom et en celui de d'autres parents d'enfants qu'un panneau indiquant Attention à nos enfants soit installé dans ce secteur.

Résolution 2011-06-87

Résolution autorisant l'installation d'un panneau *Attention à nos enfants*

CONSIDÉRANT QU'une demande nous est adressée par madame Caroline Bélanger, résidante du secteur du Domaine, en son nom et en celui de d'autres parents;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun panneau *Attention à nos enfants* dans ce secteur, malgré qu'il y ait des familles;

CONSIDÉRANT QUE avons prévus des crédits nécessaires pour l'acquisition et le remplacement de panneaux de signalisation dans le budget 2011;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Françoise Asselin, le conseil autorise l'achat d'un panneau de signalisation *Attention à nos enfants* et du matériel requis pour son installation, pour le secteur du Domaine.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

h. Mesdames Morinville / demande d'acquisition du lot 3 994 702

La directrice générale informe le conseil que mesdames Suzanne et Ghislaine Morinville, souhaitent faire l'acquisition du lot 3 994 702 (ancien 164-P) qui est voisin de leur terrain; elles possèdent le lot 3 994 703 (ancien 164-P), elles aimeraient savoir si le conseil municipal est intéressé à le vendre. La valeur au registre des immobilisations est de 100.00\$, il s'agirait d'un ancien étang, le conseil demande de faire toutes les vérifications nécessaires avant qu'il prenne une décision.

6. Rapport des travaux de voirie avec suivi budgétaire

La directrice générale dépose le rapport des travaux de voirie à ce jour. Les dépenses et engagements sont de 27 115.16 \$ Il reste des travaux obligatoires à réaliser au montant de 77 187.26 \$.

7. Dépôt des écritures du journal général de mai 2011

La directrice générale dépose les écritures du journal général de mai 2011.

8. Résolution 2011-06-88

Résolution pour mandater Jean-Guy Ladouceur à procéder à l'inspection et à la réparation des points géodésiques

CONSIDÉRANT QU'une fois au deux ans, la Municipalité a la responsabilité de faire vérifier les points géodésiques situés sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder encore cette année, remplissant ainsi l'engagement pris avec le ministère de l'Énergie et des Ressources;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil mandate monsieur Jean-Guy Ladouceur à procéder à l'inspection et à la réparation des points géodésiques situés sur notre territoire comme convenu à l'entente signée avec le ministère des Ressources naturelles.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. Résolution 2011-06-89

Résolution pour autoriser la vérification des extincteurs chimiques de l'édifice municipal

CONSIDÉRANT QUE chaque année, il est obligatoire de faire vérifier les extincteurs chimiques se trouvant dans l'édifice municipal et au nouveau bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Protection incendie CFS, entreprise spécialisée qui exécute ce travail pour nous depuis 2004, propose de venir faire la vérification des extincteurs le 13 juin prochain;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Marc Cossette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate Protection incendie CFS inc. à procéder à la vérification et à l'entretien des extincteurs chimiques se trouvant à l'intérieur de l'édifice municipal et du bureau municipal au 600 rue de l'Église.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. Résolution 2011-06-90

Résolution concernant l'embauche d'un aide occasionnel pour effectuer divers travaux au cours de l'été

CONSIDÉRANT QUE le conseil a statué sur le fait qu'il désire embaucher une personne de Saint-Luc-de-Vincennes, comme aide occasionnel à l'inspecteur municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le travail consiste à exécuter divers travaux d'entretien, dont la tonte du gazon, la préparation du terrain de balle et de soccer, etc. durant la saison estivale pour + ou – 200 heures;

CONSIDÉRANT QU'une annonce a parue dans le bulletin municipal du 20 avril dernier et que deux étudiants nous ont transmis leur curriculum vitae, soit Simon D. Beaudoin et Loic Bordeleau;

CONSIDÉRANT QU'un tirage au sort à eu lieu le 18 mai 2011, en présence de monsieur le maire Jean-Claude Milot, l'inspecteur municipal et le conseiller Daniel André Thibault et que le sort a favorisé Simon D. Beaudoin;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes embauche Simon D. Beaudoin, comme aide occasionnel à l'inspecteur municipal pour la saison estivale 2011;

QUE le salaire horaire est celui du salaire minimum prévu par la Loi.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

11. Résolution 2011-06-91

Résolution concernant la réfection de l'aménagement paysager du 600 rue de l'Église

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a demandé une évaluation, pour la réfection et l'entretien de l'aménagement paysager du bureau municipal du 600 rue de l'Église, à monsieur Joël Weber qui a déjà le mandat de l'aménagement de l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Weber est venu voir ledit aménagement et son offre consiste à refaire les plates-bandes, c'est-à-dire : enlever les plants morts ou trop envahissants, enlever le gravier et le remplacer par du paillis, ajouter du compost, faire le taillage des plants à conserver, planter de nouveaux plants incluant des bulbes pour le prochain printemps et faire l'entretien pour la saison estivale 2011 et ce jusqu'à l'automne;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Joël Weber, propose de réaliser tous ces travaux incluant le matériel et la main - d'oeuvre, pour la somme de 500.00 \$;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Marc Cossette, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte la proposition de monsieur Joël Weber;

QUE ce travail pourra être réalisé d'ici la fin du mois de juin.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. Résolution 2011-06-92

Résolution pour mandater la directrice générale à demander des soumissions pour le marquage au sol

CONSIDÉRANT QUE chaque année, il est nécessaire pour la sécurité des automobilistes, de procéder au marquage au sol des rues publiques;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la directrice générale à demander des soumissions, par invitation, pour le marquage au sol des voies publiques municipales.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

13. Résolution 2011-06-93

Résolution concernant le rapiéçage mécanisé ou la réfection du pavage

CONSIDÉRANT QUE le conseil a statué concernant l'affectation des crédits en matière de pavage, soit pour un budget de 30,000 \$ provenant du budget municipal;

CONSIDÉRANT QU'il y a des travaux nécessitant la réfection sur des distances de plus de 30 mètres et possiblement d'autres nécessitent des travaux de rapiéçage mécanisé;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil mandate la directrice générale à préparer un devis d'appel d'offres pour la réfection de pavage et le rapiéçage;

QUE l'inspecteur municipal est mandaté pour identifier sur la chaussée les endroits où il est nécessaire d'agir en priorité;

QU'une enveloppe de 30,000 \$ sera mise pour les travaux de réfection et aucune somme pour le rapiéçage mécanisé.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

14. Dossier soccer

La directrice générale informe le conseil municipal, que madame Caroline Bélanger est la responsable pour le soccer dans notre municipalité, elle nous a transmis le plan du terrain à préparer; les pratiques qui auront lieu chez-nous seront pour des enfants de 5-6 ans. L'inspecteur municipal et son aide occasionnel, s'occuperont de préparer le terrain de soccer pour la première joute du mardi 7 juin. Comme préalablement discuté, nous ferons passer un gros compacteur sur ledit terrain; afin d'en améliorer la surface et de le rendre plus égal.

Résolution 2011-06-94

Résolution autorisant un compacteur pour le terrain de soccer

CONSIDÉRANT QU'une demande a été adressée au conseil afin que le terrain utilisé pour le soccer soit compacté;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 2 mai dernier, le conseil avait pris la décision de faire compacter le terrain si cela était nécessaire mais qu'il n'y avait pas eu adoption d'une résolution en conséquence;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Marc Cossette, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil autorise la directrice générale à faire les démarches nécessaires pour faire intervenir un compacteur sur le terrain utilisé pour le soccer hebdomadaire;

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

15. Questions diverses

a. Résolution 2011-06-95

Résolution pour autoriser les paiements de comptes

CONSIDÉRANT QUE plusieurs factures sont entrées depuis la transmission de la liste aux élus;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil autorise le paiement des factures suivantes :

• Bernard Gauthier (luminaires)	188.04 \$
• Bell Mobilité	68.57
• Pitney Bowes	113.91
• Qualitas (Assainissement)	620.89
• BPR (Eau potable)	6 835.50
• Dessau (Assainissement)	6 259.04
• Petite Caisse	142.42
• Laboratoire Environex	148.10

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

b. Tirage au sort du piano de la salle communautaire

La directrice générale informe le conseil municipal, que deux personnes se sont montrés intéressés par ledit piano, suite à l'annonce parue dans le bulletin municipal du 20 avril dernier; soit Christian Thivierge et Jocelyne Grand'Maison. Un tirage au sort a eu lieu le 18 mai dernier et le sort a favorisé madame Jocelyne Grand'Maison, qui s'est dit très heureuse d'avoir remportée le piano. La directrice générale mentionne au conseil, que nous avons obtenu par écrit, de la part du Comité des loisirs et social de St-Luc la permission de se départir du piano; qui leur avait été donné par l'ancien Club Optimiste de St-Luc.

c. Distribution de plants d'arbres / 20 mai 2011

La directrice générale informe le conseil, que le 20 mai dernier il y a eu la distribution de 150 plants d'arbres au bureau municipal, trois essences ont été distribués à une trentaine de citoyens. Considérant le grand intérêt de la population qui en a bénéficiée, si le conseil est d'accord, nous répèterions cette distribution l'an prochain; en prévoyant un plus grand nombre de plants.

d. MAMROT / projet d'Assainissement des eaux usées

La directrice générale informe le conseil qu'elle a eu des discussions avec monsieur René Caissy, du MAMROT et que suite à la réception des modifications apportés au projet par notre firme d'ingénieur, monsieur Caissy confirme que les modifications correspondent aux attentes du ministère; nous avons donc soumis lesdites modifications au MDDEP pour l'obtention du certificat d'autorisation. Toutefois, afin de soumettre notre demande de majoration au ministre, il souhaite obtenir de notre part une nouvelle résolution similaire à celle adoptée antérieurement, lors de la demande d'aide financière, en tenant compte du taux de 95 %.

Résolution 2011-06-96

Résolution concernant le projet d'Assainissement des eaux usées dossier 610892

CONSIDÉRANT QUE le MAMROT demande que nous adoptions une nouvelle résolution, autorisant la présentation dudit projet dans le cadre du programme FIMR, suite à notre demande de majoration d'aide financière, en vertu de l'estimation de Dessau en date du 6 juin 2011, afin que celle

allouée en 2008 soit révisée et que le pourcentage subventionné soit aussi majoré;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide sur les règles et les normes du Fonds sur l'infrastructure municipale rural* ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir les contributions gouvernementales qui lui ont été confirmées dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 22 septembre 2008;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon., appuyée de Jacques Lefebvre, il est résolu :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme F.I.M.R.;

QUE la municipalité autorise la présentation du projet au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et réitère son engagement à payer sa part des coûts admissibles et les frais d'exploitation continus du projet,

QUE la demande d'aide financière soit majoré à 95 % des coûts révisés, soit le maximum permis en vertu des règles et normes du programme et ce malgré la résolution 2010-03-50 adoptée par le conseil municipal demande un taux majoré à 97 % ;

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

e. MAMROT / Programme TECQ 2010-2013

Résolution 2011-06-97

Résolution concernant le programme TECQ 2010-2013

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose d'un montant de 218 304\$, dans le cadre du programme TECQ 2010-2013 puisqu'elle a réservée en octobre 2010, la somme de 220 218 \$ pour le projet PO29583 d'Alimentation et traitement de l'eau potable / volet travaux de mise aux normes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait preuve de bonne volonté, en affectant presque 50 % de l'enveloppe de TECQ 2010-2013 dans un projet de priorité 1 selon l'ordre de priorité du MAMROT;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposée une demande de majoration au MAMROT, par la résolution 2011-03-50, pour l'aide financière accordée dans le cadre du projet d'Assainissement des eaux usées / FIMR 610892;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra incessamment intervenir sur son réseau d'égout et ce malgré les deux projets importants actuellement en cours, puisque le plan d'intervention réalisé en août 2009 N/RÉF. : 256-P025989-0100-000-CI-00 démontre qu'il serait nécessaire de procéder au remplacement et/ou à la réhabilitation de certaines conduites du réseau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite réservée, la somme de 218 304 \$ pour un futur projet de réfection et/ou réhabilitation du réseau d'égout;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013* ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Marc Cossette, il est résolu :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux soumise par la directrice générale et jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute

modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

f. St-Maurice / nouveau logo service d'incendie

Le directeur du service d'incendie de St-Maurice, soumet à l'attention du conseil municipal un projet de modification du logo du service incendie, incluant dorénavant le nom de notre municipalité. Depuis de nombreuses années nous sommes desservis par cette municipalité via une entente inter municipale.

Résolution 2011-06-98

Résolution relative au projet d'un nouveau logo du service d'incendie

CONSIDÉRANT le projet présenté par le service d'incendie de la municipalité de Saint-Maurice qui consiste à la création d'un nouveau logo;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se dit intéressé par un tel projet puisque le nouveau logo mentionnera le nom de notre municipalité;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Robert Normandin, le conseil municipal confirme son intérêt pour ce nouveau logo, mais demande toutefois une estimation complète des coûts de ce projet, avant de donner son approbation finale;

QUE le partage des coûts soit fait de la même manière que l'entente inter municipale c'est-à-dire au prorata de la richesse foncière uniformisée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

16. Période de questions

Monsieur Martin Dubois demande s'il sera possible de prolonger le réseau d'égout après la réalisation du projet d'Assainissement, puisque la municipalité demande aux citoyens de rendre conforme leurs installations septiques? Monsieur le maire lui répond, que les citoyens ont effectivement jusqu'au 31 décembre 2012 pour se rendre conforme, nous ne pouvons répondre à ce moment, mais lorsque ledit projet sera complété; nous serons plus en mesure de faire évaluer les possibilités de prolongation du réseau.

Monsieur Lucien Hamelin demande l'application du règlement concernant les animaux, en ce qui attrait à l'utilisation de clôture invisible, en tant que clôture permanente comme dispositif de retenu. La directrice générale informe le conseil, qu'elle a consulté le procureur de la municipalité à ce sujet et qu'il lui a fait savoir vendredi dernier, que ce dispositif n'étant pas cité dans notre règlement; il ne pourra être considéré conforme vue sa nature comme dispositif principal de retenu. Dans notre règlement, les dispositifs prévus sont des éléments physiques (clôture, laisse, enclos, etc), la clôture invisible est un élément psychologique. Elle mentionne aussi au conseil municipal, que d'autres citoyens ont démontrés de l'intérêt envers ce genre de dispositif reconnu sur le marché et prévu dans

des règlements municipaux de d'autres municipalités; il y a donc matière à réflexion pour le futur.

17. Résolution 2011-06-99

Clôture de la séance

Sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil lève la séance à 21 h 00.

Jean-Claude Milot, Maire

Manon Shallow, Dir. gén. & sec.-
trés.